AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0261
FR0000035370-FS0119

26 février 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 février 2015, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion[1] (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 février 2015, le seuil de 5% du capital de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et détenir, pour le compte desdits fonds, 365 332 actions BASTIDE LE CONFORT MEDICAL représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 3,16% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions BASTIDE LE CONFORT MEDICAL sur le marché.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par la société anonyme Lazard Frères Banque. La société Lazard Frères Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 7 340 580 actions représentant 11 572 349 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.